

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 021-212104251-20260512-DEC_2026_52-AR



DECISION DU MAIRE N° 2026/52

Objet : attribution du marché de travaux « Végétalisation des cours du groupe scolaire Cousteau-Joliot Curie » - lot unique – marché 2026/09

Vu les articles L.2122-21 à L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2026.52 du Conseil Municipal en date du 02 avril 2026 confiant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 4.

Le Maire de Montbard,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer le marché de travaux « Végétalisation des cours du groupe scolaire Cousteau-Joliot Curie » à l'entreprise EUROVIA BFC secteur d'Epoisses pour un montant de 388 922.63€ HT.

Article 2 : la signature de l'ensemble des pièces de ce marché.